

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-086

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2022

Sommaire

**Préfecture des Landes / Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial**

40-2022-02-02-00001 - DS F_TAHERI_SDIS_E

DUVERGER_02022022_21-2022-CMEEFP (2 pages)

Page 3

Préfecture des Landes

40-2022-02-02-00001

DS F_TAHERI_SDIS_E
DUVERGER_02022022_21-2022-CMEEFP

**Arrêté n° 21 -2022-CMEEFP donnant délégation de signature
au Colonel Hors Classe Eric DUVERGER,
directeur départemental des services d'incendie et de secours des Landes**

**LA PRÉFÈTE DES LANDES,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987, relative à l'organisation de la Sécurité Civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 Août 2017 portant nomination du Colonel Eric DUVERGER, en qualité de directeur départemental des services d'Incendie et de secours des Landes et chef de corps des sapeurs-pompiers des Landes ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 2018 nommant M. Olivier LHOTE, colonel de sapeurs-pompiers professionnels détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours des Landes, commandant des opérations de secours adjoint et chef du corps départemental adjoint pour la durée de son détachement ;

Vu le décret du 17 août 2021 portant nomination de Monsieur Daniel FERMON, secrétaire général de la préfecture des Landes ;

Vu le décret du 12 janvier 2022 portant nomination de Madame Françoise TAHERI, préfète des Landes ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée au Colonel Hors Classe Eric DUVERGER, directeur départemental des services d'incendie et de secours des Landes, à l'effet

de signer :

- les actes relatifs à la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers et à la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens des services d'incendie et de secours ;
- les actes relatifs aux actions de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours.

Article 2 :

Sont exclus de la présente délégation :

- les arrêtés ;
- les correspondances adressées à la présidence de la République, au premier ministre, aux ministres, aux parlementaires, au préfet de région et au président du conseil régional.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Hors Classe Eric DUVERGER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le Colonel Olivier LHOTE.

En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Olivier LHOTE, la délégation de signature est conférée :

- au Lieutenant-Colonel Richard DESBIEYS en ce qui concerne les actes relatifs à la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers et à la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens des services d'incendie et de secours ;
- au Commandant Olivier LOUSTAU en ce qui concerne les actions de prévention relevant du SDIS et celles afférentes à l'hébergement touristique et aux campings.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs des services de l'Etat.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet de la préfète et le Colonel Hors Classe Eric DUVERGER, directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 2 FEV. 2022
La préfète,



Françoise TAHERI